

DEMANDE DE CREATION DE PLANS D'EAU

1. PETITIONNAIRE

Nom et prénom (ou raison sociale pour les organismes) :

.....

Nom de la personne engageant l'organisme :

Adresse postale :

.....

Téléphone : Fax :

Email :

2. LOCALISATION

Commune :

Lieu-dit :

Nom, prénom, adresse du propriétaire :

.....

.....

Parcelle support des travaux :

section cadastrale : n° cadastral :

Existe-t-il des plans d'eau à proximité de votre projet ?

OUI

NON

Etes-vous propriétaire d'autres plans d'eau ?

OUI

NON

Si oui , fournir une carte permettant de les localiser

Existe-t-il un droit antérieur à 1829, de type « droit fondé en titre »,
sur le secteur où le plan d'eau est envisagé ?

OUI

NON

Calendrier prévisionnel des travaux (sous réserve d'accord administratif) :

.....

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Surface du plan d'eau projeté (miroir) : ha

Surface totale occupée par le projet, digues comprises : ha

Quelle est la hauteur maximale de la digue ou du remblai envisagée par rapport au terrain d'implantation ? : mètres

Profondeur moyenne (à la cote de déversement) : mètres

Le plan d'eau projeté est-il situé dans le lit majeur du cours d'eau ? OUI NON
Si oui, quelle surface totale occupe-t-il dans le lit majeur ? Entourer la réponse.

Inférieure à 400 m²

Entre 400 et 10 000 m²

Supérieure à 10 000 m²

On entend par lit majeur du cours d'eau, la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure.

Modes d'alimentation :

Le plan d'eau est-il alimenté par une source ? OUI NON
Si oui, la source donne-t-elle naissance à un cours d'eau ? OUI NON

Le plan d'eau est-il alimenté par la nappe souterraine autre qu'alluviale : puits, forage, pompage, drainage ou autre ? OUI NON

Le plan d'eau est-il alimenté par des ruissellements temporaires ? OUI NON

Le plan d'eau est-il alimenté par un cours d'eau ou la nappe alluviale associée ? OUI NON

Si oui, nom du cours d'eau :

Si le plan d'eau est alimenté par un cours d'eau :

Y a-t-il création d'un ouvrage (barrage, seuil, épis, digue) dans le lit mineur du cours d'eau, modifiant la hauteur d'eau du cours d'eau ? OUI NON

Y a-t-il dérivation (ou détournement) d'un cours d'eau pour alimenter le plan d'eau ? OUI NON

Si oui :

Le dispositif de prélèvement d'eau dans le cours d'eau est-il réglable (vanne ou autre système) ? OUI NON

Est-il équipé d'un moyen de mesure des débits prélevés (compteur, échelle limnimétrique...) ? OUI NON

A quelle catégorie piscicole appartient le cours d'eau de prélèvement ?

1^{ère} catégorie

2^{ème} catégorie

Rejets des eaux du plan d'eau :

Y a-t-il restitution d'eau du plan d'eau vers un cours d'eau ? OUI NON

Le plan d'eau est-il vidangeable ? OUI NON

Si oui, quel est le mode de vidange (rejet dans un cours d'eau, dans un fossé, dans un autre étang, infiltration,...) ?

Entretien du plan d'eau :

Fréquence prévisionnelle du curage :

Destination des boues de curage :

Localisation du plan d'eau :

A quelle distance du plan d'eau est situé le cours d'eau le plus proche ?

Inférieure à 10 m

Entre 10 à 35 m

Supérieure à 35 m

Quelle est la largeur du cours d'eau au droit du plan d'eau ?

Inférieure à 7,5 m

Supérieure à 7,5 m

Le plan d'eau est-il créé sur une zone humide (tourbière, marais, prairie inondable, forêt inondable...) ? OUI NON

On entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Le plan d'eau se situe-t-il à l'intérieur d'un périmètre de protection de captages ? OUI NON

Présence de zones naturelles protégées ?

- Zones Natura 2000
- ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Réserves naturelles
- Autres (RAMSAR, parc naturel régional...) :

Vocation du plan d'eau :

Le plan d'eau est-il à destination de pisciculture ? OUI NON

Si OUI, production annuelle estimée : kg/ha

Si NON, préciser la vocation du plan d'eau :

On entend par pisciculture, une exploitation ayant pour objet l'élevage de poissons destinés à la consommation, au repeuplement, à l'ornement, à des fins expérimentales ou scientifiques ainsi qu'à la valorisation touristique. Dans ce dernier cas, la capture du poisson à l'aide de lignes est permise dans les plans d'eau.

4. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

Cocher la ou les rubriques correspondant à votre projet

Symboles : (A) : Autorisation (D) : Déclaration

3.2.3.0. Plans d'eau, permanents ou non :

- 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ;
- 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).

3.2.4.0. Vidanges de plans d'eau

- 1° Vidanges de plans d'eau issus de barrages de retenue, dont la hauteur est supérieure à 10 m ou dont le volume de la retenue est supérieur à 5 000 000 m³ (A) ;
- 2° Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opérations de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L.431-6 du Code de l'environnement, hors plans d'eau mentionnés à l'article L.431-7 du Code de l'environnement (D).

3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

- 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (A) ;
- 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (D).

3.2.7.0. Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L.431-6 du Code de l'environnement (D).

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

- 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
- 2° Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha (D).

Fait à

Signature :

Le

Cadre réservé à l'administration
Date de réception du dossier :
Travaux soumis à :
Rubriques concernées :
.....
Service compétent :